



Grand Prix Séniors du Golf de Moliets

REGLES LOCALES ADDITIONNELLES

TERRAINS EN REPARATION

- Les indentations profondes des roues d'engins,
- Les zones endommagées par les sangliers ou les blaireaux marquées ou non, ou réparées et/ou sablées récemment

ZONES DE JEU INTERDIT

- Trou N°2 : la zone, sur la gauche de ce trou, délimitée par les poteaux de la clôture, y compris derrière le green, est une zone à pénalité rouge où le jeu est interdit. Lorsque la balle repose dans cette zone le joueur doit se dégager **avec pénalité** selon la R 17.1e. De plus, sur ce trou, les grillages et poteaux délimitant cette zone sont déclarés partie intégrante du parcours et ne donnent droit à aucun dégagement sans pénalité.
- Trou N°13 : la zone sur la gauche du fairway délimitée par une ligne blanche pointillée et des piquets bleus est un terrain en réparation où le jeu est interdit.
- Trou N°15 : la zone sur la droite du fairway délimitée par une ligne blanche pointillée et des piquets bleus est un terrain en réparation où le jeu est interdit.

Pour ces trous N°13 et N°15, lorsqu'il y a interférence (balle, stance ou zone de swing intentionnel) le joueur doit se dégager sans pénalité selon la R16.1.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les chemins goudronnés et/ou gravillonnés,
- L'ensemble arbre tuteuré et/ou cuvette à son pied,
- Les traverses de bois : lorsque dans une butte de bunker il y a des traverses en bois, la zone délimitée par les extrémités de toutes ces traverses en bois est une condition anormale du parcours. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la R16.1b ou R16.1c(1).

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

- Les murs de gazon synthétique dans les bunkers,
- Les clôtures.

BALLE PLACEE

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine (ou une autre balle) et en la jouant de cette zone de dégagement.

- Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine.
- Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : **une longueur de club** depuis le point de référence mais avec ces limitations :
- Restrictions sur la zone de dégagement :
 - » ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et
 - » doit être dans la zone générale.

Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale

PROBLEMES DE REGLES – R20.1 C (3)

Rappel : En cas de doute quant à la procédure correcte, le joueur peut jouer une seconde balle selon la **R 20.1**. Avant de rendre sa carte de score, le joueur doit obligatoirement rapporter les faits au Comité sous peine de disqualification.